

# Informations pour les usagers dotés de badge d'accès aux abri-bacs

## A partir du 15 décembre 2025 :



Les usagers ayant un badge peuvent **accéder aux abris-bacs** navarrais pour y déposer des sacs d'une contenance limitée **à 30 litres maximum**. Attention : y jeter des sacs plus volumineux risque de bloquer le système d'ouverture et de pénaliser les autres usagers !

Si l'abri-bac est bloqué, merci de ne pas forcer l'ouverture et de contacter le **05 59 38 30 46**.

La collecte du bac de tri, à couvercle jaune, ou du sac jaune (pour les quelques foyers concernés) est assurée tous les 15 jours, le mercredi des semaines paires. Les déchets sont à y déposer **en vrac**.



## A partir du 1er janvier 2026 : arrêt de la collecte des bacs de 40L

### Positionnement des abri-bacs :

- 3 abri-bacs sur la place du foirail (qui sont susceptibles de changer d'endroit sur la place en fonction des travaux prévus),
- 2 abri-bacs au niveau du parking de la poste.

### Rappel des informations sur la redevance incitative :



Tout comme pour les **factures de consommation courante** (eau, électricité, téléphone), le montant de la redevance incitative est calculé à partir d'un **abonnement forfaitaire annuel** et d'une **partie variable**, liée à votre **consommation du service**, qui concerne uniquement les déchets du bac à couvercle noir.

#### L'abonnement **inclus** :



- l'accès par carte aux **trois déchetteries** du Béarn des gaves (ainsi qu'à ses trois plateformes de déchets verts et à ses deux sites à gravats) ; la facture fera apparaître le nombre de passages à la déchetterie, mais seulement à titre indicatif ;
- la **récupération du verre** en apport volontaire ;
- la **collecte** (jusqu'à 26 fois par an) **des déchets recyclables** (bac à couvercle jaune ou sacs jaunes) sans comptabilisation du nombre de levées ; il faut cependant veiller à respecter les consignes de tri (reportez-vous au mémo tri) ;
- **36 dépôts en abris-bacs pour l'année complète** ;
- la mise à disposition d'un **composteur** qui permet de diminuer sa poubelle de 30 % en moyenne ;
- les **actions** de prévention, les **frais** de gestion et de fourniture des équipements, les coûts de traitement de l'ensemble de ces déchets, les frais de carburant et de personnel, l'entretien des camions, etc.



Le nombre de 36 dépôts en abris-bacs n'est ni un maximum à ne pas dépasser ni un objectif à atteindre, mais juste le nombre de dépôts forfaitairement inclus dans l'abonnement de base. Les **dépôts complémentaires**, s'il y en a, seront **comptabilisés et facturés** dans la part variable de votre abonnement.

#### La RI fait l'objet de **deux factures par an** :

- Une première facture (reçue en juin) correspond à un **acompte de 70 % de l'abonnement au service de l'année en cours**.
- La seconde (reçue au mois de janvier de l'année suivante) correspond au **solde (30 % restants de l'abonnement de l'année écoulée)**, **plus** les éventuels dépôts complémentaires en abris-bacs, comptabilisées au-delà du seuil des 36 dépôts compris dans l'abonnement et qui responsabilisent l'usager en l'incitant au geste de tri et au compostage.



Pour régler la prochaine facture en toute tranquillité, il suffit d'adhérer au service de **prélèvement automatique à l'échéance** en demandant le formulaire Sepa auprès de la CCBG ou en le téléchargeant sur : <https://www.ccbearndesgaves.fr/paiement> (autorisation à compléter et à retourner à la CCBG, accompagnée d'un RIB).

## Grille tarifaire pour l'année 2026 :

<u>RÉSIDENCES PRINCIPALES</u>			<u>RÉSIDENCES SECONDAIRES</u>		
<b>Abri-bac de Navarrenx: volume du sac (en litres)</b>	<b>Prix de l'abonnement (avec 36 dépôts inclus)</b>	<b>Prix du dépôt complémentaire (au-delà de 36 dépôts)</b>	<b>Abri-bac de Navarrenx : volume du sac (en litres)</b>	<b>Prix de l'abonnement (avec 24 dépôts inclus)</b>	<b>Prix du dépôt complémentaire (au-delà de 24 dépôts)</b>
<b>SALIES-DE-BÉARN</b>			<b>SALIES-DE-BÉARN</b>		
30 (maximum)	189 €	1,50 €	30 (maximum)	131 €	3 €

## **POUR VOS DÉMARCHES**

### • **Service Environnement :**

Communauté de communes du Béarn des gaves - 289, route d'Orthez – 64270 SALIES-DE-BÉARN

Courriel : [accueil.dechets@ccbearndesgaves.fr](mailto:accueil.dechets@ccbearndesgaves.fr) / Téléphone : 05 59 38 30 46

### • **Permanences Environnement à la CCBG :**

- **Sans rendez-vous, à Salies-de-Béarn** : exclusivement les mardi et vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- **Sur rendez-vous, à Navarrenx** (14, rue Saint-Germain) : pour retirer ou échanger des bacs/badges.
- **Aux horaires d'ouverture des points d'accueil, à Navarrenx et à Sauveterre-de-Béarn** (2, rue Saint-André) : pour retirer une carte d'accès en déchetterie.

Pour toutes vos démarches (rendez-vous, emménagement, déménagement, demandes d'informations, etc.), merci de privilégier le contact par courriel ► [accueil.dechets@ccbearndesgaves.fr](mailto:accueil.dechets@ccbearndesgaves.fr) en joignant pour un emménagement et/ou un déménagement), la copie de l'attestation de vente ou du bail d'entrée ou de sortie.

⚠ Le badge d'ouverture des abris-bacs ainsi que la carte d'accès en déchetterie sont mis à disposition des usagers. En cas de départ, **prenez contact avec nos services** pour connaître les modalités : le badge et la carte sont à restituer mais les badges peuvent être laissés sur place sous certaines conditions.

### • **Pour une information sur le tri :**

Contactez les animatrices en réduction et tri des déchets Bil Ta Garbi en Béarn des gaves.

Courriel : [infotri.ccbg@biltagarbi.fr](mailto:infotri.ccbg@biltagarbi.fr) / Téléphone : 06 87 99 73 65 - 06 45 48 88 18

### • **Pour le compostage :** votre habitation n'est pas encore équipée d'un composteur et vous souhaitez vous en procurer un (inclus dans votre abonnement de la redevance incitative), connaître chaque forme de compostage ou accéder à une formation en ligne ? Retrouvez toutes les informations à ce sujet sur ► [www.biltagarbi.com/composteur-jardiner/jeucomposte/](http://www.biltagarbi.com/composteur-jardiner/jeucomposte/)